

Image not found or type unknown



## Problème avec ma mairie aide moi svp

Par **angelina3007**, le **29/04/2009** à **10:01**

Bonjour, rnselon mon avocat je peut éfféctuer un changement de nom pour mon enfant car depuis 2009 la loi dit: "lors de l'établissement du second lien de filiation, Puis durant la minorité de l'enfant, Puis durant la minorité de l'enfant les parent peuvent par déclaration conjointe éfféctuer un changement de nom de l'enfant" rnde plus, je lue quelque part que la reconnaissance et le changement de nom, ne doivent pas être obligatoirement une seul action. rnlE premier lien de filiation a été établie par le père, il a déclaré l'enfant avant et après la naissance seul. Moi je n'ai fais aucune démarche avant ou après. La loi dit bien lors du second lien de filiation moi le jour de la naissance Puis DURANT la minorité donc j'aurais la possibilité par déclaration conjointe avant que mon enfant atteint la majorité. rnPourquoi ma mairie sy refuse et que puis je faire pour faire changer les chose. merci. je voudrais simplement rajouté mon nom à mon enfant qui porte juste celui du père